

Commune de CIREY-SUR-VEZOUZE

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juin 2024

Date de convocation	14/06/2024
Date d'affichage	21/06/2024

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE, le vingt juin à 20 heures 30

Le conseil municipal de Cirey-sur-Vezouze s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sur convocation du maire, M. Jean-Claude BAZIN

Étaient :

- Présents : Michèle PARMENTIER, Raymond SCHMITT, Isabelle MONZAIN, Jean-Christophe ARNOULD, Patrice MAUCOURT, Bénédicte HAUVILLE, Audrey FRITZ, Laurent OSTER, Sarah BRANDMEYER, Luc RAPPINE, Marie-Thérèse BIÉTRY,
- Absents : Sarah HOLZER, Marie-Rose DELCROIX
- Excusés : Pascal PLUMET
- Excusés-représentés : Bernadette ROBARDET représentée Michèle PARMENTIER, Damien MULLER par Jean-Christophe ARNOULD, Marco MILANO représenté par Raymond SCHMITT, Martial HOVASSE représenté par Jean-Claude BAZIN,

NOMBRE DE			
CONSEILLERS EN EXERCICE	CONSEILLERS PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS
19	12	4	16

SECRÉTAIRE : Michèle PARMENTIER est nommée secrétaire de séance.

Quorum : 12

Ordre du jour :

- 1) Tarifs périscolaire

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12/06/2024 est approuvé avec à l'unanimité.

Tarifs périscolaire

A compter de la rentrée scolaire de septembre 2024, le maire propose de réviser la tarification de l'accueil du périscolaire.

Pour rappel, le tarif du repas chez API est de 4.41 €.

Malgré le déficit du périscolaire et afin que ce service reste accessible à tous, deux tarifs différents ont été proposés : tarification à la demi-heure ou forfait.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE la tarification suivante :

Pour le service de l'accueil périscolaire :

QUOTIENT FAMILIAL \ TARIFS	Garderie demi-heure Matin 8h00-8h30 ou soir 16h30-17h00	Garderie matin forfait 7h-8h30	Midi 11h30 à 13h30	Garderie soir forfait 16h30 à 18h30
Quotient familial < à 900 €	1.10 €	2.20	8.60	2.50 €
Quotient familial > à 900 €	1.20 €	2.40	9.00	2.70 €

Pour le service de l'accueil périscolaire des mercredis :

TARIFS QUOTIENT FAMILIAL	Service de garderie		Matin de 9h à 12h ou Après-midi de 14h à 17h	Repas et garderie de 12h à 14h	Journée de 9h à 17h
	Demi-heure 8h30-9h00	Forfait 7h-9h00			
Quotient familial < à 900 €	1.10 €	2.50 €	3.20 €	6.60 €	13 €
Quotient familial > à 900 €	1.20 €	2.70 €	3.60 €	6.80 €	14 €

Informations et questions diverses :

Les inscriptions à l'accueil de loisirs de cet été ont été effectuées aujourd'hui, des enfants sont sur listes d'attente ; le nécessaire sera fait pour que tous les enfants soient inscrits.

Suite de la réunion du conseil d'école, il en ressort que le ménage des locaux, effectués par une société de nettoyage, n'est pas satisfaisant du tout. Toutes les vitres doivent être nettoyées par une société spécialisée.

Suite de la réunion 3 H : le nombre de lits a été revu à la baisse. L'accord a été donné pour l'Ehpad de Blâmont. Diverses pistes sont à l'étude pour Cirey-sur-Vezouze.

La séance est levée à 21h30